SÛRETE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES



Sensibilisation à la sûreté de site (OIV ou appartenant a un SAIV)



Formation en Présentiel

DUREE: 4 heures

LANGUE: français

<u>LIEU</u> : dans nos locaux de Brest, Toulon et dans toute ville ou pays

PREREQUIS: aucun

<u>HANDICAP</u>: signaler lors de l'inscription

<u>ATTESTATION</u>: individuelle en français

PRIX: Intra sur devis

Compétences Développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté par une implication accrue.
- · Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance des collaborateurs, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Destinée aux personnes travaillant dans des entreprises exposées à des risques de sûreté, en particulier celles appartenant à un secteur d'importance vitale.

Références : Code de la défense - IG 6600 du 07/01/14 (SGDSN) - PLAN VIGIPIRATE (12/2016).

Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- . Menaces contre la sûreté des installations d'importance vitale ;
- · Organisation et responsabilités en matière de sûreté
- Présentation des textes de références (IG 6600, plan VIGIPI-RATE), des mesures génériques de prévention et de réaction;
- . Connaissance des plans de sûreté :
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- . Entretien de la vigilance de tous.



Prévention des risques terroristes







Formation en Présentiel

DUREE: 2 jours (13 heures)

LANGUE: français

<u>LIEU</u> : dans toute ville ou pays

PREREQUIS: aucun

<u>HANDICAP</u>: signaler lors de l'inscription

<u>ATTESTATION</u>: individuelle en français

PRIX: Intra sur devis

Compétences Développées

- Connaître les différentes menaces terroristes et les niveaux de risques associés;
- . Connaître les différents matériels terroristes ;
- Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes;
- Détecter et prévenir ;
- . Entretenir sa culture de la sécurité
- . Se protéger;
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- Mettre en œuvre des gestes secouristes dans un contexte tactique;
- Alerter et renseigner les services médicaux.
 Destinée aux agents de sécurité et aux agents privés de protection des navires.

Références : France : Arrêtés du 27 février et du 27 juin 2017 sur la formation des agents privés de sécurité

Contenu

- Motivation et modes d'action terroristes ;
- · Plans Vigipirate et lois sur le sécurité intérieure ;
- . Acteurs terroristes et radicalisation :
- Armes à feu, armes blanches, explosifs et modes de dissimulation;
- · Culture de vigilance et de résilience ;
- Profils menaçants, communication non verbale;
- . Entretien d'un système de sécurité;
- Actes réflexes à faire appliquer;
- Communication et accueil des forces de l'ordre.

